

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du mercredi 30 juillet 2014**

**La séance est ouverte à 19h00.**

**Présents** : DERANQUE Roger, Maire.  
ARAMAND Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;  
VALENTIN Régis, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4<sup>ème</sup> Adjointe.  
**Conseillers municipaux** : AUDIBERT Régis, DAUPHIN Anne-Marie,  
DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain,  
MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean, VANOVERTVELDT Sandrine (à partir de  
19h20).

**Absents** : BLANC Claudie, BRESSIER Martine, CANONNE Claude, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

**Pouvoirs** : BLANC Claudie à DERANQUE Roger, BRESSIER Martine à ARAMAND Françoise,  
CANONNE Claude à REUS Anne-Cécile,  
ROMANI-PREVOTEAU Céline à VANOVERTVELDT Sandrine.

**Secrétaire de séance** : VALENTIN Régis.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2014.

Le Maire informe le Conseil que le dossier : " Site Pourrières /Parcelle cadastrée section A n° 1085 " est retiré de l'ordre du jour et que le dossier " Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police/ Annulation de la délibération du 13.06.2014 " est ajouté à l'ordre du jour.

### **Temps d'Activités Périscolaires/Approbations des conventions de partenariats**

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur de ce dossier.

Il rappelle que, dès la rentrée scolaire 2014, le nouveau rythme scolaire sera applicable. Celui-ci implique l'intégration de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pris en charge par la collectivité.

Rappel chronologique :

- Délibération du Conseil municipal du 6 novembre 2013 → Constitution de la Commission pour les rythmes scolaires.

- Courrier du 10 décembre 2013 de l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) → avis favorable sur le Projet d'Organisation du Temps Scolaire.

- Courrier du 04 juin 2014 de l'IEN et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) → avis favorable sur proposition d'organisation de la semaine scolaire suite au décret du 7 mai 2014 permettant la mise en œuvre de la réforme à titre expérimental en 2014/2015.

- Délibération du Conseil municipal du 16 juin 2014 → Participation financière des familles aux TAP.

Il s'avère à présent nécessaire, de passer des conventions avec les associations locales et les bénévoles volontaires, dans le cadre des TAP.

Ces conventions précisent au cas par cas, le contenu du projet, la nature des interventions, la durée hebdomadaire, les dates de début et de fin des prestations des divers intervenants, les responsabilités de chacune des parties ainsi que les modalités financières le cas échéant.

Suite aux remarques et observations formulées par certains Conseillers, il est convenu d'y intégrer une clause prévoyant l'accord des parents sur le protocole de soins à prodiguer (le cas échéant) en urgence aux enfants et une autre stipulant qu'en cas de défaut de participation à une animation (pas ou peu d'inscrits), la convention correspondante sera caduque.

Il est demandé au Conseil municipal de donner un accord de principe sur la convention type telle qu'exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la convention type de partenariat à passer avec les différents intervenants telle que présentée ci-dessus pour les Temps d'Activités Périscolaires.

**AUTORISE** le Maire à finaliser ces conventions et à passer les éventuels avenants et renouvellements nécessaires au bon déroulement des TAP pour l'année scolaire 2014/2015.

### **Temps d'Activités Périscolaires/ Approbation du règlement intérieur**

Le Maire passe la parole à Françoise ARAMAND, chargée de ce dossier.

Elle rappelle que, dans le cadre de la rentrée scolaire 2014/2015, la commune a décidé de mettre en place l'aménagement des rythmes scolaires conformément à la réforme de l'Education Nationale, selon le planning hebdomadaire approuvé par délibération en date du 16 juillet dernier. Ce souhait de la collectivité a été débattu et approuvé en séance du Conseil municipal du 6 novembre 2013. Cette nouvelle organisation a pour principal effet, la création de nouvelles prestations organisées et financées par la collectivité. Avec la mise en place de nouvelles activités (TAP), il convient après avoir approuvé la grille tarifaire de participation des familles, de préciser, dans le cadre d'un règlement intérieur, le fonctionnement de ces nouvelles prestations. Celles-ci viennent compléter et s'harmoniser avec les services de garderie du matin et du soir. L'ensemble de ces services répond aux besoins des familles qui souhaitent faire participer leurs enfants aux activités afin de les accueillir dans la continuité du temps scolaire. En contre partie des prestations, les parents sont tenus de respecter les horaires d'accueil et des activités ainsi que les consignes mises en place.

Après lecture du règlement intérieur, il est demandé de préciser que le paiement s'effectuera à l'inscription et qu'aucune demande de remboursement pour absence de l'intervenant et /ou des enfants ne pourra être accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** les clauses du règlement intérieur des TAP tel que présenté.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

### **Rectification de la délibération du 25 avril 2014 : bail emphytéotique Commune/Famille et Provence/Immeuble bibliothèque**

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur du dossier.

Il rappelle que par délibération du 30 novembre 2012, le Conseil municipal avait décidé de mettre à disposition par bail emphytéotique administratif, à la société Famille et Provence, les quatre logements communaux situés au-dessus de la bibliothèque municipale.

Les modalités en avaient été arrêtées en concertation avec Famille et Provence sur la base d'une cession par bail emphytéotique d'une durée de 40 ans en contrepartie d'un loyer capitalisé de 200 000 €, montant modifié par la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2014 ramenant le loyer à 175 000 € avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

A présent, il s'avère nécessaire de fixer la date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** de repousser la date d'effet du bail emphytéotique à passer avec Famille et Provence au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**AUTORISE** le Maire à signer le bail emphytéotique correspondant.

**Convention Commune/ Conseil Général de Vaucluse/Participation financière  
sur travaux boulevard du Sud.  
Annulation de la délibération du 13 juin 2014**

Par délibération du 13 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé la convention à passer avec le Conseil Général de Vaucluse pour les travaux de mise en sécurité du Boulevard du Sud, dans la partie comprise entre le chemin du Tennis et la rue des Vaureilles pour un montant global de 174 784.85 € HT (participation communale de 64 653.85 € HT).

En cours de chantier, des travaux supplémentaires doivent être entrepris concernant notamment l'assainissement pluvial. Le nouveau montant global s'élève donc à 199 597.85 € HT avec une participation communale de : 81 470.35 € HT, suivant tableau ci-après :

<b>LIBELLE</b>	<b>Participation de la commune €</b>	<b>Participation du Conseil Général €</b>
Installation chantier	6 224,00	9 336,00
Travaux préparatoires	2 800,00	4 200,00
Terrassements		4 640,00
Assainissement pluvial et irrigation	39 957,00	23 945,00
Chaussée		65 158,50
Trottoirs/ Accotements	31 489,35	
Signalisation		2 000,00
Divers	1 000,00	8 848,00
Total HT	81 470,35	118 127,50

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ANNULE** la délibération du 13 juin 2014.

**ACCEPTE** les termes et les conditions de la convention ci-dessus présentée ainsi que le nouveau montant de la participation communale à hauteur de 81 470,35 € HT pour les travaux d'aménagements sécuritaires du Boulevard du Sud dans la section comprise entre le Chemin du Tennis et la Rue des Vaureilles.

**AUTORISE** le Maire à signer le document correspondant.

**Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.  
Annulation de la délibération du 13 juin 2014**

Par délibération du 13 juin dernier, le Conseil municipal avait décidé de demander une aide financière auprès du Conseil Général de Vaucluse pour les travaux de mise en sécurité du Boulevard du Sud, dans la

partie comprise entre le chemin du Tennis et la Rue des Vaureilles, au titre de la répartition du produit des amendes de police, à hauteur de 24 500 € pour une participation communale de 64 653.85 € HT.

Compte tenu qu'une nouvelle convention doit être signée entre le Conseil Général et la Commune afin d'entériner les travaux supplémentaires portant notamment sur l'assainissement pluvial, il convient de redéposer une demande de subvention pour une participation communale s'élevant à 81 470.35 € HT sur un montant global de travaux de 199 597,85 € HT.

Le reste sans changement, l'aide financière du Conseil Général restant plafonnée à 24 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**ANNULE** la délibération du 13 juin 2014.

**DEMANDE** une aide financière au titre de la répartition des amendes de police suivant conditions ci-dessus exposées.

**CHARGE** le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

### **Création d'un Comité consultatif « Sécurité »**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal en y intégrant notamment des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal.

Puis, il passe la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur du dossier, qui estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel Comité consultatif au sujet des questions relatives à la sécurité des biens et des personnes. Il précise en outre que cette création est encouragée par la Gendarmerie Nationale car cela permettra notamment de réactiver la démarche " Voisins vigilants " entreprise sur la commune depuis quelques années et d'une manière plus large de réfléchir sur une utilisation optimisée de la vidéo protection et sur l'élaboration, avec la Gendarmerie, d'un contrat de prévention de la délinquance.

Après en avoir délibéré et procédé aux votes :

**POUR : 18** = ARAMAND Françoise, AUDIBERT Régis, BLANC Claudie (par procuration), BRESSIER Martine (par procuration), CANONNE Claude (par procuration), DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, DERANQUE Roger, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, RIOU Jean-Yves, ROMANI-PREVOTEAU Céline (par procuration), VALENTIN Régis, VANOVERTVELDT Sandrine.

**CONTRE : 1** = TENDEIRO Jean.

Le Conseil municipal :

**DECIDE** de créer le Comité consultatif " Sécurité " chargé d'étudier les questions se rapportant à la sécurité des biens et des personnes.

### **Questions diverses**

- Intervention de Philippe EGG qui propose qu'un contrat de maintenance soit passé pour l'entretien et le bon fonctionnement des équipements de vidéo protection.  
Il lui est précisé qu'une consultation a été lancée et que des propositions sont en attente de retour.

- Intervention de Françoise ARAMAND qui informe que l'Agora des Associations aura lieu le 6 septembre prochain, place de la Cabreyrade, de 9h00 à 13h00. Cette manifestation sera organisée par la Commission communale " Vie associative et culturelle ". Elle n'entraînera aucun frais pour les participants et du matériel communal (tables, chaises) pourra être mis à disposition.  
Un courrier sera donc transmis aux associations afin de les informer de la tenue et des modalités d'organisation de cette journée.

- Le Maire donne lecture d'un courrier du Parc Naturel Régional du Luberon qui propose aux élus de participer à diverses commissions thématiques.

- Il informe le Conseil qu'il fera sonner le tocsin au beffroi du village (Tour de l'Horloge) le vendredi 1er août à 16h00 afin de commémorer, jour pour jour, le centième anniversaire de l'ordre de mobilisation générale de la population lors de la déclaration de guerre en 1914.

- Le marché nocturne du 25 juillet dernier n'ayant pas eu lieu (orage), il précise qu'un marché supplémentaire (non prévu au calendrier) sera organisé le 15 août prochain.

- Intervention d'Audrey MIRAN qui demande que le danger dû au stationnement des véhicules le jour du marché hebdomadaire dans le virage du Boulevard du Nord soit matérialisé et signalé.

- Intervention de Jean TENDEIRO qui souhaite que des travaux d'aménagement soient programmés et entrepris au musée. Le Maire précise qu'il a demandé à l'Association des Amis du Musée, lors du dernier Conseil d'Administration auquel il a participé, qu'un projet global d'aménagement et de fonctionnement de cet établissement soit déposé en Mairie afin d'être examiné par la Commission " Vie associative et culturelle ".

**La séance est levée à 21h15.**